

LA SIGNALISATION DE DIRECTION

À l'approche d'un carrefour ou d'un échangeur autoroutier, des panneaux portant le nom d'une agglomération, d'un site, etc., aident à choisir la route à suivre. L'utilisation de couleurs différentes permet d'identifier rapidement les informations intéressantes : bleu pour les itinéraires empruntant l'autoroute, vert pour les trajets reliant les grandes villes, et blanc pour les directions locales. Pour effectuer un long voyage, le conducteur se réfère d'abord aux panneaux verts ou bleus pour se diriger vers la grande ville la plus proche de sa destination, puis il suit les panneaux blancs en fin de parcours.



Pour en savoir plus : www.securiteroutiere.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER,
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES
LA GRANDE ARCHE - 92055 LA DÉFENSE

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

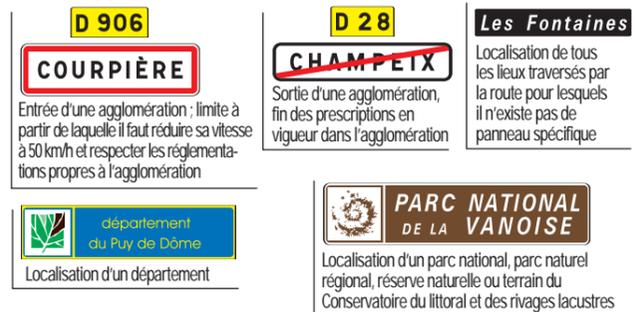
LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

Les lieux touristiques sont indiqués soit sur les panneaux de direction eux-mêmes, soit par une signalisation spécifique à fond marron, qui permet de jaloner une route touristique et d'indiquer, parfois en le représentant, un site majeur.



LA SIGNALISATION DE LOCALISATION

Elle permet de se situer tout au long de l'itinéraire suivi, par des éléments de repérage que l'on trouve également sur une carte routière, et notamment de s'assurer que l'on a atteint sa destination.



LES SIGNAUX D'INDICATION

Les panneaux délivrant des indications utiles à la conduite des véhicules sont généralement de forme carrée ou parfois rectangulaire et à fond bleu. Ils informent sur l'usage et la praticabilité des voies, ou encore sur la proximité d'une installation ou d'un aménagement.



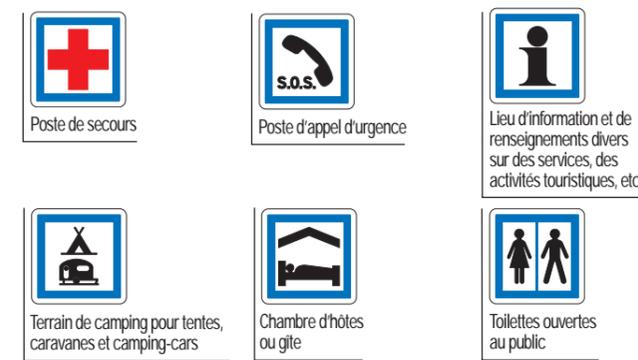
LES SIGNAUX TEMPORAIRES

Ces panneaux à fond jaune signalent les travaux ou les obstacles temporaires. Ils indiquent une déviation ou un danger particulier.



LA SIGNALISATION DES SERVICES

Proche des panneaux d'indication, dont elle partage la forme carrée, cette signalisation s'attache particulièrement à informer le conducteur sur la présence d'équipements et de services.



LES PANONCEAUX

Un panonceau placé sous un panneau peut apporter des précisions sur la catégorie d'utilisateurs concernée par le panneau ou délivrer des indications complémentaires.



LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Bien connaître les panneaux



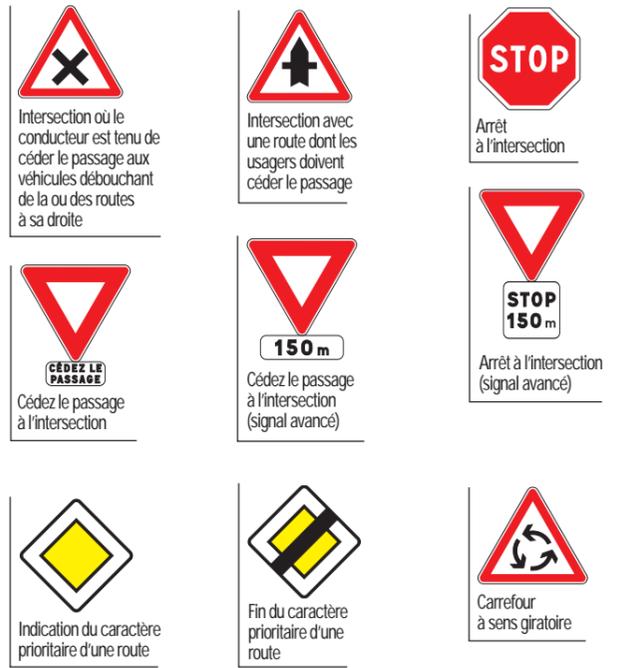
LES SIGNAUX DE DANGER

De forme triangulaire et dotés d'une bordure rouge, ces panneaux indiquent par un symbole la nature du danger rencontré, obstacle ou zone à risque. Ils imposent une vigilance particulière et donc un ralentissement adapté à la situation.



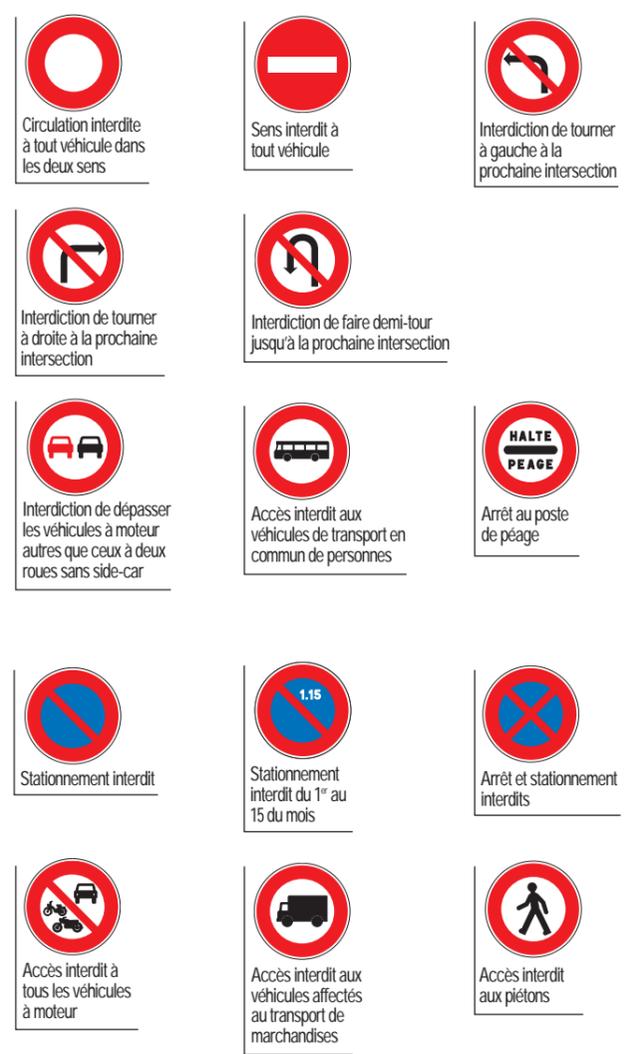
LES SIGNAUX D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ

Aux carrefours, la règle générale est la priorité à droite. Lorsque ce n'est pas le cas, des panneaux précisent les règles à respecter aux intersections.



LES SIGNAUX D'INTERDICTION

De forme circulaire à fond blanc et couronne rouge, ils signalent une interdiction d'accès ou de manœuvre, ou indiquent des règles de conduite spécifiques. Blancs barrés de noir, ils annoncent la fin de l'interdiction.



LES SIGNAUX DE ZONE

Lorsque la réglementation s'applique à toute une zone de circulation, des panneaux carrés à fond blanc sont implantés à chaque entrée du périmètre concerné. Les panneaux barrés de noir indiquent la fin de la zone.



LES SIGNAUX D'OBLIGATION

De forme circulaire et portant un symbole blanc sur fond bleu, ils imposent une obligation et interdisent certains comportements. Barrés de rouge, ces panneaux annoncent la fin de l'obligation.



LES BALISES

Elles ont pour rôle de matérialiser l'emplacement d'un danger particulier, afin que celui-ci soit mieux perçu par les conducteurs.

